

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Rapport d'orientation budgétaire 2021

PROJET

Comité syndical du 3 Février 2021

Sommaire

Introduction	3
Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire (DOB)	3
Le Rapport d'orientation budgétaire	3
Le contexte national	3
Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI	5
Ses statuts	5
Ses actions	5
Carte 1 : GEMAPI hors digues - milieux aquatiques	5
Carte 2 : GEMAPI digues - opérations de prévention contre les inondations	6
Carte 3 : hors GEMAPI – SAGE, observatoire et autres actions	6
Situation financière du SMRD au 31/12/2020	7
Le fonctionnement	7
Les participations statutaires	7
Les subventions	7
Les ressources propres	7
Les charges à caractère général	8
Les ressources humaines	8
L'investissement	8
Les opérations	8
Les dotations	9
Les subventions et participation des communes	9
L'emprunt	9
Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement	10
Les résultats comptables depuis 2018	11
En fonctionnement,	11
En investissement,	12
Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2020	13
L'endettement	14
Les orientations budgétaires pour 2021	15
En Fonctionnement,	15
En Investissement,	16
Conclusion	17

Introduction

Le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire (DOB)

Par application des dispositions de l'article L.5722-1 du CGCT, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT sont applicables au Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD).

Ainsi l'article L.2312-1 du CGCT dispose :

« (...) dans les communes de 3500 habitants et plus ; le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...) ».

Ces dispositions ont été introduites par la Loi Notre du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit être également adressé au représentant de l'Etat.

Rappel :

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget est obligatoire sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.
Concernant les EPCI, cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus.
C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget : cette formalité substantielle précède, dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le Rapport d'orientation budgétaire

Le rapport doit être communiqué aux membres du comité syndical, au minimum 15 jours francs avant la tenue du comité. Ce dernier doit comprendre des informations sur l'analyse prospective et enfin les ressources humaines.

Planning prévisionnel :

- Bureaux syndicaux des 14 et 28 janvier 2021 : préparation du DOB 2021
- Comité syndical du 3 février : Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Bureaux syndicaux de février : préparation du BP
- Comité syndical de mars 2021 : adoption du Compte Administratif et du compte de Gestion 2020 et vote du Budget Primitif 2021

Le contexte national

À l'issue d'une année 2020 qui aura été marquée par quatre lois de finances rectificatives qui ont apporté des solutions d'urgence, la Loi de Finances 2021 engage un plan de relance plus structurel autour de trois grandes priorités : l'écologie, la cohésion et la compétitivité.

La loi prévoit également diverses mesures portant sur la fiscalité locale et notamment une réforme de la fiscalité économique locale.

Si les dotations de l'État aux collectivités sont globalement stables et que l'État assumera la grande majorité de la charge financière du plan de relance, les collectivités observent une réduction de leurs marges de manœuvre.

Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et la compétence GEMAPI.

Ses statuts

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités membres que sont la CCDiois, CCVal de Drôme et CCCrestois et Pays de Saillans et le Département de la Drôme ont transféré le bloc de compétences GEMAPI, issu des missions définies aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o du I de l'article 211-7 du Code de l'environnement, à savoir :

- 1^o- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2^o- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5^o- la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8^o- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour le hors GEMAPI :

- 11^o - l'observatoire de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- 12^o - le portage de la CLE et du SAGE.

Les statuts ont été révisés en juillet 2019, afin de redéfinir le calcul de la participation statutaire du Département.

Ses actions

Carte 1 : GEMAPI hors digues - milieux aquatiques.

- Les travaux de restauration morphologique d'ampleur :
 - Restauration d'un tronçon de la Saleine à Crest,
 - Réintégration du Lac des Freydières à l'espace de mobilité de la Drôme,
 - L'étude et les travaux pour restaurer le matelas alluvial du Bez à Chatillon,
 - L'étude et les travaux pour restaurer un tronçon de Drôme à Luc.
- La restauration de la continuité écologique :
 - La fin de l'étude sur les 8 ouvrages L2,
 - Les travaux de réhabilitation des seuils publics sur la Meyrosse, le Rays et prochainement la conduite à Luc en Diois, Romezon et Moulin Reynaud,
 - L'entretien des seuils et des passes à poissons,
- Les travaux d'entretien du lit et des berges des cours d'eau :
 - La poursuite des travaux pluriannuels de restauration des berges avec ou sans l'Insertion (PPE),
 - Les travaux de suivi et gestion des atterrissements,
 - L'éradication de la renouée du Japon,
- L'acquisition foncière,
- Les actions menées pour le compte de tiers : la passerelle de Meyrosse pour Die.

Carte 2 : GEMAPI digues - opérations de prévention contre les inondations

- L'étude diagnostic sur les systèmes d'endiguement du bassin versant,
- Les études réglementaires en vue du classement et de la régularisation des digues,
- Les études complémentaires au PAPI,
- les travaux d'entretien des ouvrages classés,
- Les actions menées pour le compte de tiers : l'étude de danger de la digue de Livron-Loriol.

Carte 3 : hors GEMAPI – SAGE, observatoire et autres actions

- la révision du SAGE
 - le rapport environnemental
 - les actions de sensibilisation et de communication liées à la révision (site internet, film du SAGE, Inf'eauDrom', relation presse ...),
- L'observatoire en vue de la protection des milieux et de la ressource :
 - le suivi qualité initial sur les zones de sauvegarde,
 - l'étude pour la reconquête de la ressource (qualité et quantité) à l'aval de Crest,
 - le suivi des débits des cours d'eau.

Situation financière du SMRD au 31/12/2020

Le fonctionnement

Les participations statutaires

Le Syndicat fonctionne grâce aux participations statutaires de ses membres. Ces dernières ont été calculées selon le travail prospectif du cabinet KPMG, en 2017. Elles représentent une moyenne annuelle des besoins de financement 2018-2019-2020. Après une révision des statuts du syndicat en juillet 2019, le calcul de la participation départementale a été revu. Cette dernière est fléchée désormais uniquement sur le hors GEMAPI. En 2020, les participations se sont réparties comme suit :

Membres statutaires	répartition	Carte 1 GEMAPI 1°2°8 hors digues	Carte 2 GEMAPI 5° digues	Carte 3 Hors GEMAPI	Total
CCVD	45,93%	107 485 €	69 819 €	2 756 €	180 059 €
CCCPS	32,09%	75 081 €	48 771 €	1 925 €	125 777 €
CCD	21,98%	51 434 €	33 410 €	1 319 €	86 164 €
CD26	forfait	0 €	0 €	131 000 €	131 000 €
Total		234 000 €	152 000 €	137 000 €	523 000 €

Les subventions

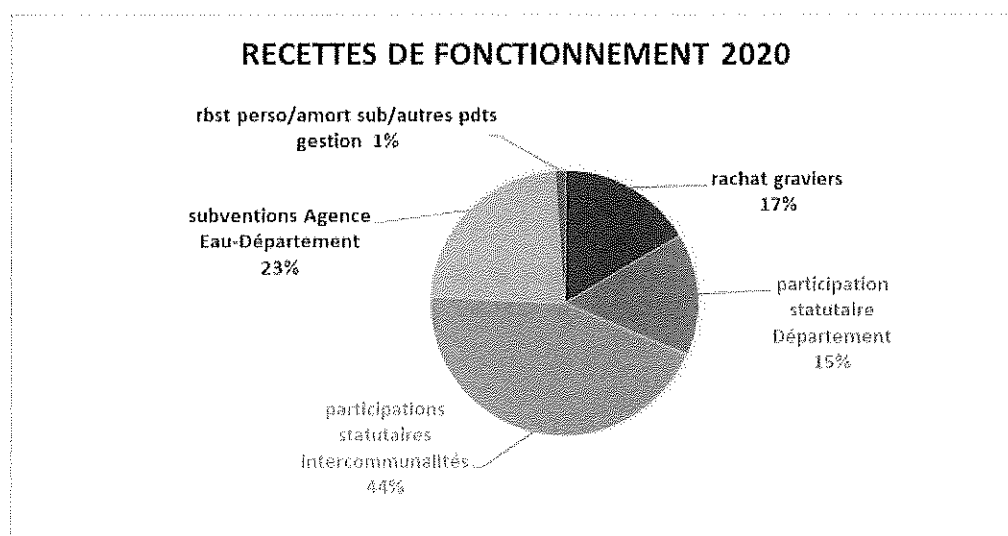
Ce sont principalement l'Agence de l'Eau et le Département qui financent les actions du SMRD. En 2020, elles ont représenté au total 202K€ en Fonctionnement.

Les ressources propres

Le SMRD est « rémunéré » lors de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il est également remboursé, lors de ses interventions pour compte de tiers.

En 2020, aucune assistance à maîtrise d'ouvrage n'a été réalisée. Par contre, le curage des pièges à graviers a permis, cette année, la revente des graviers aux entreprises et aux communes alentours pour un montant de 145K€.

Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :



Les charges à caractère général

Elles ont été de 236K€ en 2020 soit 35% des dépenses totales. Elles comprennent notamment et de manière « exceptionnelle », les travaux de curage des pièges à graviers pour une dépense de 153K€.

Les ressources humaines

En 2020, les ressources humaines ont représenté à une dépense de 422K€. L'équipe a fonctionné à effectif constant. Elle compte 7,3 ETP. Un stagiaire a été accueilli 6 mois pour travailler sur l'irrigation.

Les dépenses de personnel représentent 63% des dépenses réelles de fonctionnement. Dépenses incompressibles à court terme, les charges de personnel représentent une charge de rigidité pour le syndicat.

En décembre, le comité syndical a voté la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les 4 agents de la filière technique. Ce nouveau RIFSEEP remplace les régimes indemnitaires préexistants. Il n'a pas d'impact financier. Enfin, la création d'un poste de responsable administratif et financier à temps complet et la fixation des critères d'évaluation ont été les autres décisions concernant le personnel de l'année.

En matière d'action sociale, les agents du SMRD bénéficient de chèques déjeuners d'une valeur de 7€ dont 4€ sont pris en charge par la collectivité. Cet avantage a représenté une dépense de 11 681€.

Les intérêts financiers et les dotations aux amortissements ont été peu impactants puisqu'ils ne représentent que 1.8% des dépenses de fonctionnement.

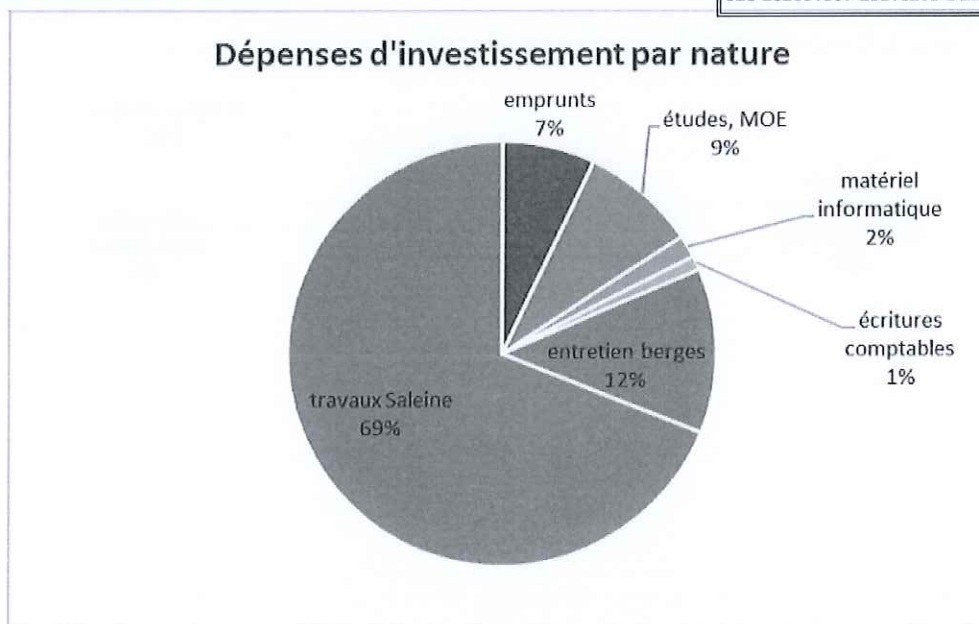
L'investissement

Les opérations

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, 2020 a vu la réalisation de l'opération d'envergure de la renaturation de la Saleine et l'adoption d'un rythme de croisière pour l'entretien courant des berges. Les opérations suivantes ont été réalisées :

- étude des systèmes d'endiguement pour 44K€
- études réglementaires et d'impact pour les Freydières pour 32K€
- étude de caractérisation des déchets Pontaix et Vercheny pour 13K€
- études et travaux liés à la continuité écologique pour 43K€
- gestion des atterrissements pour 68K€
- plan pluriannuel d'entretien des berges pour 125K€
- La renaturation de la Saleine pour 581K€ (part SMRD) et 481K€ pour Crest
- acquisition de matériel informatique et renouvellement du serveur lié au télétravail pour 24K€.

Avec des écritures comptables d'intégration et le remboursement des 1ères échéances d'emprunt et un crédit relais (108K€), le SMRD a investi 1.541K€ qui se répartissent ainsi :



Certaines opérations se poursuivront en 2021 puisque les restes à réaliser de l'année sont de 483K€ en dépenses.

Les dotations

Afin de couvrir le déficit d'investissement 2019, une dotation de 220K€ du résultat de fonctionnement a été versée. Le FCTVA, calculé sur les dépenses de 2018, a représenté 5.5K€ en 2020.

Les subventions et participation des communes

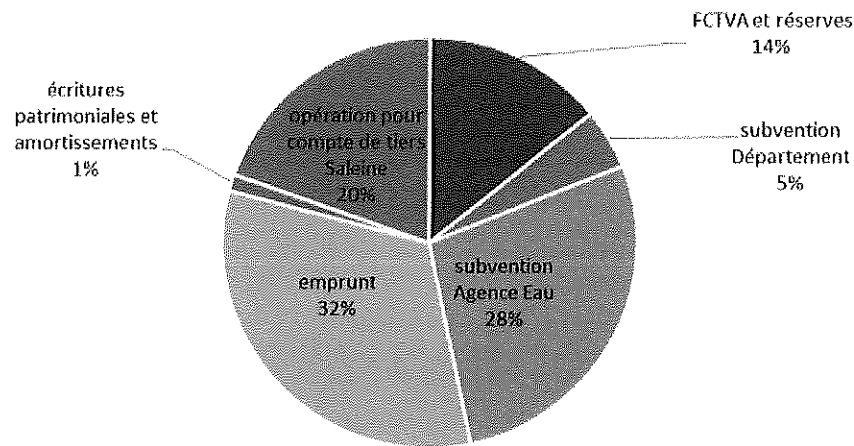
Ce sont principalement l'Agence de l'Eau et le Département qui ont financé les actions du SMRD, en 2020. Le Fonds Barnier a financé exceptionnellement l'opération de la Saleine. Les subventions reçues ont été de 831K€.

L'emprunt

Voir supra.

Les recettes d'investissement encaissées ont représenté au total 1.594K€ et se répartissent ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Il restera à percevoir 762K€ de recettes inscrites au BP 2021 en tant que reste à réaliser.

Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

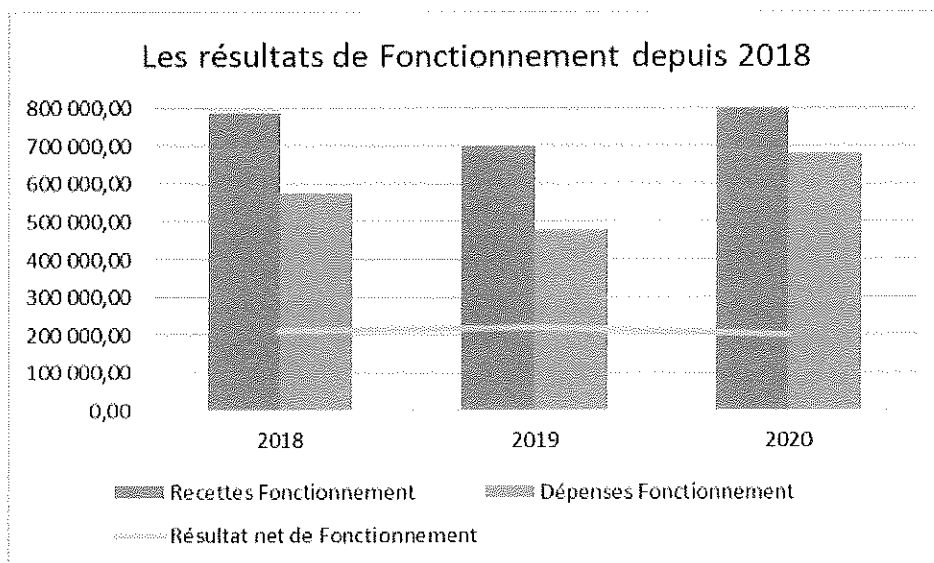
Lors du vote du budget, il vous sera proposé d'actualiser les APCP suivantes :

- Lac des Freydières (carte 1)
- Construction du siège administratif

Les autres opérations d'investissement seront inscrites en totalité au BP2021, soit parce qu'elles font l'objet de restes à réaliser, soit parce que leur réalisation est prévue sur l'année.

Les résultats comptables depuis 2018

En fonctionnement,



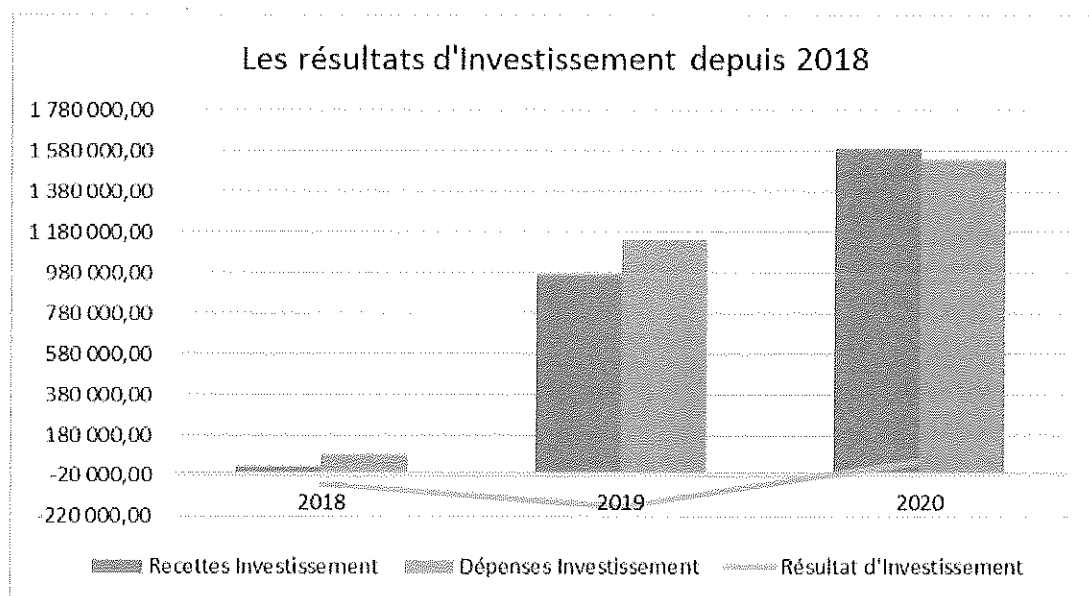
En moyenne, le Syndicat a généré un résultat annuel de 211 K€ (entre 2018 et 2020).

Recettes Fonctionnement 2020 :	881 497.81
- Dépenses Fonctionnement 2020 :	680 692.91
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2020 :	200 804.90
+ report d'excédents cumulés :	536 303.58
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 A AFFECTER en 2021	737 108.48

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Le résultat 2020 comprend 84K€ de rattachement de recettes liés aux subventions sur les postes accordées par l'Agence de l'Eau. Le versement de ces subventions est attendu courant du 1^{er} trimestre 2021.

En investissement,



Le résultat d'investissement est excédentaire en 2020 de 52K€. Ceci s'explique par la mobilisation d'emprunts et le versement d'avance de subvention d'équipement sur les projets de continuité écologique ou sur la réintégration du lac des Freydières. Projets qui vont monter en puissance en 2021.

Recettes Investissement 2020 :	1 594 539.32
Dépenses Investissement 2020 :	1 541 737.58
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT 2020	52 801.74
excédents antérieurs reportés :	-221 576.80
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020 A AFFECTER en 2021	-168 775.06

**chiffres prévisionnels en attente de consolidation avec la Trésorerie.*

Ce déficit d'investissement est « amoindri » par le solde positif des restes à réaliser de 278K€ qui viendront impacter le BP 2021.

Les soldes intermédiaires de gestion 2018-2020

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser, au regard des résultats comptables, la santé financière de la structure et ses marges de manœuvre financières. Compte tenu de la stabilité des participations statutaires pendant 3 ans, ces soldes ne connaissent pas d'évolution significative sur la période. Ils ont toutefois tendance à diminuer.

	CA2018	CA2019	CA2020
Recettes réelles de Fonctionnement	777 494,78	698 158,80	871 282,48
-Dépenses réelles de Fonctionnement (hors charges d'intérêts)	556 968,96	472 246,79	667 873,24
épargne de gestion	220 525,82	225 912,01	203 409,24
Recettes réelles de Fonctionnement	782 142,32	700 456,14	871 282,48
-Dépenses réelles de Fonctionnement	564 388,33	472 246,79	671 483,44
autofinancement brut	217 753,99	228 209,35	199 799,04
Autofinancement brut	217 753,99	228 209,35	199 799,04
-remboursement capital emprunt	0,00	0,00	8 630,45
autofinancement net	217 753,99	228 209,35	191 168,59

L'épargne de gestion¹ est équivalente à l'autofinancement net² car le Syndicat n'a pas, en 2020, une charge d'emprunt très lourde et les variations de ses dépenses de fonctionnement sont compensées par une évolution des recettes de fonctionnement.

Cet autofinancement net représente 191K€ fin 2020. Toutefois, la marge d'autofinancement n'est pas élevée. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement de la dette représentent 78% des recettes réelles de fonctionnement. De plus, l'autofinancement net diminue sur les trois ans (-12% entre 2018 et 2020). Le recours à l'emprunt sera plus systématique à termes, si les recettes n'évoluent pas.

Les 3 années de participations statutaires stables ont permis, chaque année de consolider les excédents. Toutefois, la responsabilité du Syndicat en matière de protection contre les inondations va l'obliger à réaliser, dès 2021, les études de danger sur la digue de Loriol-Livron, voire des travaux de confortement. Il devra également poursuivre ses actions liées aux autres compétences de gestion des milieux aquatiques (comme les travaux de continuité écologiques et de restauration morphologique) et celles liées au SAGE.

Enfin, le SMRD est fortement encouragé à engager les travaux de protection des anciennes décharges de Pontaix et Vercheny, voire à travailler à l'évacuation des déchets. La piste de financement identifiée pour cette opération, à ce jour, est le plan de relance.

Le travail prospectif sur la révision des parts statutaires à mener en 2021, devra prendre en compte l'ensemble de ses compétences, responsabilités et autres obligations réglementaires pour maintenir une situation financière saine et tenable.

¹ Rec réelles de Fct-Dép réelles de Fct : le montant maximum que le SMRD peut consacrer pour assumer son passé en remboursant sa dette et préparer l'avenir

² Rec réelles de Fct-Dép réelles de Fct - Rbst emprunt : le montant que le SMRD peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements

L'endettement

Jusqu'ici, le Syndicat n'avait aucune dette puisqu'il n'avait pas engagé d'investissement d'envergure. Avec la situation sanitaire exceptionnelle de cette année et la réalisation ou le lancement d'opérations, plusieurs types d'emprunts ont été souscrits.

Un crédit relais de 100K€ a été mobilisé en avril 2020, auprès de la Caisse Epargne pour anticiper un retard dans le versement des subventions d'équipement de l'Agence et de la DDT pour la Saleine. Cet emprunt a été remboursé en décembre 2020. Il a eu un coût d'intérêts de 160,69€.

Deux lignes de trésorerie ont également été ouvertes pendant le 1^{er} confinement respectivement de :

- 100K€ auprès de la Caisse Epargne en mai 2020
- Et 98K€ auprès de la Banque Postale en mai 2020.

Ces lignes de trésorerie n'ont pas été tirées à ce jour et seront caduques dans un an. Elles pourront servir si certaines subventions venaient à tarder sur 2021. Les commissions de non utilisation se sont élevées à 13€ par mois et par ligne.

Enfin, deux emprunts long terme ont été souscrits en 2020 à hauteur de :

- 306K€ pour l'autofinancement des travaux de la Saleine. Ce crédit sur 20 ans au taux de 1,02% génère une annuité de 13.950€ et 3000€ d'intérêts.
- 110K€ pour l'autofinancement de l'étude des systèmes d'endiguement sur 15 ans au taux de 0,89%. Annuité de 7000€ et 1000€ d'intérêts.

Le capital restant dû est de 403 899€ au 01/01/2021. Des emprunts étaient prévus dans la prospective financière de KPMG pour le calcul des parts statutaires et sur les cartes 1 (GEMA) et 2 (PI).

Le **taux d'endettement** du SMRD (encours de la dette au 31 décembre /recettes réelles de Fonctionnement) **est de 46%**. Il mesure la charge de la dette sur la collectivité relativement à sa richesse. Ce taux sera étudié pour débloquer de nouveaux emprunts. Il ne permet pas de grosses marges de manœuvre ou le recours à l'emprunt peut être plus compliqué.

La **capacité de désendettement** du Syndicat (c-à-d l'encours de la dette au 31 décembre / épargne brute) **est de 2 ans**. Ce qui est tout à fait correct.

Pour 2021, il faudra prévoir un nouvel emprunt pour les travaux des Freydières et le reste à charge des travaux du futur siège administratif.

Les orientations budgétaires pour 2021

Compte tenu de la situation sanitaire en 2020 qui a globalement retardé le fonctionnement du Syndicat, le budget 2021 répond au principe de continuité. Il comprend la finalisation des actions déjà engagées pour la continuité écologique, la réinscription d'actions programmées en 2020 et non engagées et de nouvelles actions liées au SAGE. Enfin, la réintégration du lac des Freydières à l'espace de mobilité de la Drôme va se concrétiser.

En Fonctionnement,

Concernant les dépenses 2021, les charges à caractère général pourraient évoluer fortement pour l'exercice 2021. Vous sont proposées,

De nouvelles dépenses :

- des études complémentaires au PAPI pour 30K€
- l'étude de la ressource aval de Crest, menée en contrat de recherche avec le BRGM pour 240K€
- la révision plan de gestion des pièges à graviers Maravel et Tours pour 60K€
- la rédaction du rapport environnemental du SAGE pour 36K€

Le report d'actions non engagées en 2020 :

- les prestations Tremplin pour l'entretien et la végétalisation des berges par l'insertion pour 36K€ (auparavant en Investissement)
- l'assistance financière révision parts statutaires pour 24K€
- les prestations de formations marchés publics + formation interne fonctionnement équipe pour 10K€

Ces nouvelles dépenses sont financées. La non reconduction du curage des pièges à graviers (-150K€) et de l'appui juridique des Freydières (-20,6K€) diminue l'augmentation budgétaire.

Sur les dépenses de personnel, il est proposé d'inscrire au budget une masse salariale de +5K€ par rapport à 2020. Ces crédits permettront la mise en place du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », l'avancement de grades pour 3 agents titulaires. De nouvelles organisations du temps de travail vont être proposées en 2021 comme le télétravail et le temps partiel. Ces décisions pourraient avoir un impact financier à la baisse si plusieurs agents souhaitaient réduire leur temps de travail.

Les autres charges de gestion courante et exceptionnelles sont reconduites à l'identique. Les charges financières sont estimées au réel des tableaux d'amortissement des emprunts en cours.

Concernant les recettes 2021, les participations statutaires restent stables à hauteur de 522K€. 333K€ de nouvelles subventions (Agence et Département) sont inscrites pour financer les nouvelles dépenses.

Sur les postes, l'Agence de l'Eau reste le seul financeur avec 135K€. Par contre, le Département inclut dans l'assiette éligible des dépenses d'investissement, un forfait d'animation.

Le virement à la section d'investissement ainsi que le report des excédents antérieurs de fonctionnement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget de Fonctionnement.

En Investissement,

Le budget 2021 sera impacté de 483K€ de **dépenses restantes à réaliser** de 2020 :

- l'étude pour la régularisation des systèmes d'endiguement du bassin versant de la Drôme, (140K€)
- les études réglementaires pour la réintégration du lac des Freydières dans l'espace de mobilité de la Drôme, (23K€)
- les études des projets de continuité écologiques (62K€)
- la convention d'accompagnement CAUE pour la construction du siège (6K€)
- les travaux des seuils Meyrosse et Rays (136K€).
- la gestion des atterrissements (99K €)
- le plan pluriannuel d'entretien (15K€)

Le **report** d'opérations constitue également les dépenses d'équipement du Syndicat :

- l'acquisition foncière (156K€)
- la construction du siège administratif (400K€)
- les travaux de réintégration du lac des Freydières (1.350K€)

De **nouvelles opérations** à lancer sont budgétisées :

- les études complémentaires à l'étude des systèmes d'endiguement (30K€)
- l'étude de danger sur systèmes d'endiguement Livron-Loriol (240K€)
- le renouvellement du marché pour le plan pluriannuel d'entretien comprenant l'éradication de la Renouée du Japon (199K€)
- les travaux de protection des anciennes décharges de Pontaix et Vercheny (40K€)

Concernant les recettes d'investissement, le FCTVA est calculé sur les dépenses 2019 qui ont été importantes.

Les restes à réaliser en recettes (subventions de l'Agence ou du Département sur des opérations encore en cours) ou des participations de communes (Die, Crest) attendues représentent 762K€. Sur les nouveaux projets, l'Agence de l'Eau et le Département restent les financeurs principaux, soutenant respectivement les projets entre 50% à 32,5%. Les communes de Die et de Loriol vont également apporter leurs concours financiers à hauteur respectivement de 80K€ et 120K€.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'ensemble de ces opérations et pourvoir préfinancer la TVA (voir infra).

Le virement de la section de fonctionnement ainsi que le report du déficit antérieur d'investissement seront intégrés à l'issue de la consolidation des résultats avec la Trésorerie et permettront d'équilibrer le budget d'Investissement.

Conclusion

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a suspendu certains chantiers et études. Le fonctionnement du Syndicat a été également contraint par le retard pris dans les élections et l'installation de son assemblée (de 3^{ème} niveau territorial).

Toutefois, le projet de renaturation de la Saleine a pu être achevé et satisfaire aux obligations écologiques, hydrauliques tout en offrant un espace public aménagé pour la population. L'entretien des berges et la gestion des atterrissements ont trouvé un rythme de croisière, malgré la contrainte météorologique et d'intervention dans la rivière. Les pièges à graviers ont pu être curés.

L'équipe a connu sa 1^{ère} année de travail au complet et a su s'organiser en télétravail.

Pour 2021, les grands enjeux du SMRD seront de continuer à mettre en œuvre la GEMAPI (opération en cours ou reportées), en particulier d'avancer sur le volet PI, et de mener la révision du SAGE.

Vu ce contexte, il est proposé de reporter les parts statutaires actuelles et de limiter au maximum les nouvelles opérations pour laisser le temps à la nouvelle équipe d'élus de travailler sur une nouvelle programmation pluriannuelle. Un objectif majeur de 2021 sera alors la renégociation des parts statutaires en découlant. Ce travail avec les membres devra également intégrer l'impact financier de la crise économique à venir.

La construction du siège administratif est également un acte fort traduisant la volonté d'ancrer le SMRD sur son territoire en lui offrant une meilleure visibilité et des conditions de travail décentes pour les agents. Ce projet devra démarrer cette année pour conserver les financements obtenus.

